

**AVIS DE RETOUR AU NIVEAU DEUX (2): PROTOCOLE JUDICIAIRE**  
**ÉMIS LE 9 MARS 2022 MAIS UNIQUEMENT POUR LA PROVINCE DE**  
**SHEFA**

1. AVIS aux :

- Juges et Maîtres Conseillers de la Cour Suprême ;
- Magistrats des tribunaux d'instance ;
- Juges des tribunaux des îles ;
- Administration judiciaire nationale, Cour suprême, tribunaux de première instance et greffes des tribunaux des îles à Port Vila (Efate), Luganville (Santo), Lakatoro (Malekula), Isangel (Tanna) et autres centres provinciaux ;
- Personnel de soutien de tous les tribunaux ;
- Procureur de la République et parquet
- Avocat public et bureau du procureur public
- Procureur général et cabinet d'avocats de l'État
- Services et centres correctionnels
- Praticiens du droit (avocats) ;
- Usagers des tribunaux ;
- Grand public

2. Vous êtes tous informés par cet AVIS que les services de la Cour suprême, les tribunaux de première instance et les tribunaux des îles et les greffes respectifs de la province de Shefa (îles d'Efate, d'Epi et des Shepperds) reviendront désormais au régime de niveau 2 défini dans les protocoles publiés le 9 mars 2022 conformément au processus de rétablissement de la feuille de route établi par le gouvernement par l'intermédiaire du ministère de la Santé pour la province de Shefa uniquement.

3. Il est important de noter que le Protocole Judiciaire Niveau 3 est toujours appliqué dans les provinces suivantes :

- Province de Sanma ;
- Province de Torba ;
- Province de Tafea ; et
- L'île de Pentecôte.

4. Il est également noté que la province de Malampa (comprenant les îles Malekula, Ambrym et Paama) et les îles d'Ambae et de Maewo ne sont pas au niveau d'alerte 3. Par conséquent, les magistrats résidents et les juges des tribunaux des îles et ceux des îles de la province de Malampa appliqueront le niveau selon le niveau applicable à leur lieu de résidence. Les juges des tribunaux des îles d'Ambae et de Maewo appliqueront le niveau en fonction du niveau applicable à leur lieu de résidence sur ces deux îles.

5. Pour les juges, magistrats, juges des tribunaux des îles et avocats non-résidents, le niveau 3 s'appliquera jusqu'à ce que le voyage aller-retour puisse être considéré comme sans risque.
6. Le présent AVIS débutera le lundi 2 mai 2022.

  
.....  
**Juge en chef V. Lunabe**  
**Daté à Port Vila ce 28 Avril 2022.**

